

LA DÉROUTE ?

En 2000, pour la première fois depuis 1992, les exportations de vin, l'un des piliers de la balance commerciale française, ont fléchi en valeur. Un avertissement avait déjà été lancé par le marché mondial en 1992, première année où l'on avait vu diminuer le volume des exportations françaises.

Ce phénomène a touché l'ensemble des produits agroalimentaires français, et n'a pas manqué d'affecter le vin puisque son débouché privilégié qui était constitué par l'Union européenne s'est réduit de 5 % en part de marché de 1992 à 2002 tandis que les exportations françaises de vins sont tombées en valeur de 45 % à 30 % du marché extra-européen de 1992 à 2001.

Alors que le marché mondial continuait à progresser, la France n'a pas pu saisir la chance qui lui était offerte par les nouveaux pays consommateurs dont les achats n'avaient cessé d'augmenter, même si c'était à un rythme moins soutenu que dans les périodes précédentes.

La prise de conscience de cette situation, découverte brutalement au tournant du millénaire, alors qu'elle s'était mise en place discrètement tout au long de la décennie 1990 a déclenché dans le monde viticole un branle-bas de combat, une floraison de rapports administratifs et politiques, une avalanche de recommandations diverses.

Tout d'un coup, le monde viticole français, pétri d'assurance quant à sa prétendue supériorité, s'est pris à douter. À un point tel que beaucoup étaient déjà prêts à jeter par-dessus bord ce qui avait fait le succès de la viticulture française pour adopter sur le champ les pratiques de ceux dont le succès était provisoirement éclatants.

Malgré un rebond mécanique en 2002, les ventes se sont même dégradées en 2003 et 2004, sauf pour le champagne dont le passage à vide a été de très courte durée.

Toutes les régions viticoles en ont souffert, à des degrés divers. Les zones d'appellation comme le Bordelais où l'on produisait toujours un peu plus à des prix en hausse, ont été touchées tout comme les régions de vins de table et de pays.

La reprise des ventes, amorcée en 2005, a toutefois été confirmée de manière très ferme en 2006, avec une progression de 3,9 % en volume et 9,9 % en valeur selon les statistiques douanières.

La crise, car il faut l'appeler ainsi, avait touché surtout les vins de table et de pays dont la valeur des exportations a continué à baisser en 2006 (- 1,2 %) tandis que leur volume avait recommencé à progresser (+ 4,8 %).

En revanche, dès 2006 les vins d'appellation avaient repris leur progression à l'exportation, de 11,1 % en valeur et de 1,6 en volume.

Durant cette année 2006, le champagne continuait à caracoler en tête avec 11,9 % de progression des exportations en volume et 14,1 % en valeur.

Avec une vision résolument optimiste, on pourrait en conclure qu'une crise d'adaptation du marché un peu brutale, mais passagère, a été écartée une fois de plus.

Tout n'était donc pas perdu pour les vins français et pour leur organisation réglementaire en appellations d'origine contrôlée dont certains avaient tenté de se débarrasser à l'occasion de ces difficultés, comme le secteur du vin en connaît souvent quand il relâche ses efforts.

Des tendances à long terme sont cependant apparues à la lumière de cette crise.

Tout d'abord celles que relevait le statisticien Gérard Thomas de l'INSEE¹ pour qui la fragilité des exportations françaises vis-à-vis de leurs clients européens traditionnels n'a pas été réduite alors que les acheteurs hors d'Europe, américains et asiatiques surtout, sont revenus en masse s'approvisionner en France.

1. Gérard Thomas, « Le commerce extérieur de la France » in *L'agriculture, nouveaux défis*, INSEE, janvier 2007.

Toutefois, une inflexion sans doute déterminante peut être relevée : les volumes exportés ne progressent désormais que si les prix unitaires n'augmentent plus, sauf dans certaines catégories du marché, celle dont les vins confèrent à leurs consommateurs un statut social. C'est le cas devenu universel pour le champagne et c'est aussi celui des grands crus, de Bordeaux, mais aussi de Bourgogne et de quelques autres appellations.

Un excédent mondial qui ne passe pas

Plus préoccupant, en 2000, la production mondiale est devenue assez largement excédentaire. Sur la période 1996-2000, l'écart mesuré entre consommation humaine et production a été de 47 millions d'hectolitres par an, selon l'organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

En 1999, la différence a atteint 56,1 millions d'hectolitres et elle est restée à 55,3 en 2000.

Cet écart s'est ensuite stabilisé en raison de circonstances climatiques, surtout dans l'hémisphère tempéré, à tel point que l'excédent n'était plus que de 40,6 millions d'hectolitres en 2001, de 30,5 millions en 2002 et 30,7 en 2003. À cette date, il ne s'agissait plus d'excédent, explique l'OIV puisqu'une différence de 35 millions d'hectolitres est jugée normalement nécessaire pour les usages industriels : eaux-de-vie, vinaigres et vermouths.

Après cet intermède équilibré, l'excédent est réapparu en 2004, avec un chiffre inquiétant de 63,2 millions d'hectolitres, plus de 44,9 en 2005, et il semble être passé à 40,3 en 2006, selon les derniers chiffres de l'OIV publiés en octobre 2007 à un moment où les chiffres définitifs pour ce millésime ne sont pas encore connus avec précision.

Ces dernières statistiques semblent avoir confirmé cependant au moins une bonne nouvelle pour la filière viticole. La consommation mondiale a cessé de décliner à la fin de la décennie 1990. De 228,6 millions d'hectolitres en 2002, elle est passée 237 millions d'hectolitres en 2004 et elle est évaluée à plus de 240 en 2006 !

En réalité, la consommation dans les pays traditionnellement producteurs continue à se réduire au point que sa courbe commence

à rejoindre progressivement celle des pays nouveaux consommateurs et nouveaux producteurs.

Par exemple, la consommation de vin par tête atteignait 18 litres par an au Royaume-Uni en 2004 alors qu'elle n'était que de 14 litres en 1997. En France, pendant la même période, elle était tombée de 60,6 à 54,8. La hausse au Royaume-Uni n'a donc pas compensé la baisse en France. Heureusement, les nouveaux pays consommateurs choisissent en général des vins de meilleure qualité que ceux dont l'achat et la production sont peu à peu abandonnés dans les pays producteurs, ce que l'on constate avec précision dans les statistiques de l'OIV.

La baisse de la production dans ces pays où la tradition de consommation du vin persiste a été en effet accompagnée par des modifications des habitudes vers une recherche de la qualité au détriment de la quantité.

L'Europe, au prix d'efforts importants et socialement coûteux a réussi en effet à brider sa production et même à la réduire.

La France, l'Italie et l'Espagne, les trois premiers producteurs mondiaux ont ainsi arraché des milliers d'hectares de vigne.

Selon les statistiques de l'OIV, durant les cinq quinquennats, 86/90, 91/95 et 91/2000, l'Europe a été la seule région du monde à réduire ses surfaces plantées en vigne, alors que l'Amérique, l'Océanie, l'Asie et l'Afrique avaient commencé à les augmenter dès 1990, avec une accélération à partir de 1995.

Profitant de la pression désormais réduite exercée par l'Europe sur le marché mondial, six pays plantaient massivement de la vigne sur 250 000 hectares, soit le quart des superficies françaises. Ces six pays (Afrique du Sud, Argentine, Australie, Chili, États-Unis, Nouvelle-Zélande) ont ainsi doublé durant la décennie 1990 leur part des surfaces viticoles mondiales alors qu'en 2005, la production française était tombée à 53,4 millions d'hectolitres, réalisée sur 854 000 hectares.

Ces six pays ont d'ailleurs été érigés en catégorie par les statisticiens de l'OIV qui les classent sous le terme générique d'« Hémisphère Sud » + États-Unis. Selon l'OIV, ils sont passés de 1,6 % de part des échanges mondiaux sur la moyenne des années 1981/1985, à 8 % en 1991/1995 pour atteindre 14,8 % en 1996/2000 et 23,4 % en 2001/2005 et même 27,4 % en 2006.

En 2006, année néfaste pour le commerce extérieur des vins français, ces 6 pays avaient atteint 27,4 de part du marché mondial ; la France n'en contrôle plus que 18 % et l'Italie 20 %. Pendant cette période, la part de la France est restée à 14,6 % en volume et 18 % en valeur.

Tous les éléments d'une crise grave restent donc en place, faute d'avoir pris en compte les données du marché mondial qui étaient pourtant connues depuis une dizaine d'années. En effet, en matière de viticulture comme de démographie, il ne peut y avoir de surprise.

Les vignes qui sont en concurrence aujourd'hui avec celles des régions françaises ont été plantées à partir de la fin des années 1980 et ont continué à l'être au début des années 2000. Leurs surfaces ont continué à s'accroître et ceux qui les exploitent n'ont jamais caché leur intention de s'élancer à l'assaut du marché mondial, fût-ce au détriment de ceux qui se le partageaient jusqu'ici. Leurs plans, leurs objectifs et leurs moyens ont été clairement publiés à l'époque, on pouvait les consulter facilement sur l'Internet. Quant aux consommateurs d'aujourd'hui, ils étaient nés il y a vingt ans, et l'on sait depuis de nombreuses années analyser l'évolution de leurs goûts et de leur mode de vie. Ils font partie d'un univers où le vin, même dans la « vieille Europe », ne fait plus partie de l'environnement quotidien ; pour lui sauvegarder une place face à l'eau minérale, aux sodas, aux bières et aux cidres, les producteurs doivent se battre avec les armes de la communication.

Les vigneron du Nouveau Monde, comme on les appelle désormais, parce qu'ils sont installés dans d'anciennes colonies européennes aujourd'hui émancipées, ne sont pas le fruit d'une génération spontanée. On cultive en effet la vigne dans ces pays depuis des siècles ; cependant la volonté délibérée de conquête qu'ils affichent aujourd'hui a surpris.

Les professionnels français de l'exportation ne l'ignoraient pas, il faut leur accorder ce crédit. Ils savaient bien, à l'inverse du comte d'Anteroche à la bataille de Fontenoy, qu'il ne faut jamais inviter les Anglais à tirer les premiers. Ils avaient pu mesurer l'agressivité commerciale de leurs concurrents lors d'un épisode aujourd'hui oublié de cette compétition.

En 1995, lorsque Jacques Chirac, récemment élu président de la République française avait aussitôt décidé de relancer une série

d'essais nucléaires dans le Pacifique, le boycott des vins français dans les pays anglo-saxons avait connu un début d'application qui aurait pu devenir catastrophique si la campagne nucléaire française s'était prolongée. Des parts de marché avaient été perdues à l'exportation, mais les capacités de production des pays du Nouveau Monde étaient alors encore insuffisantes pour occuper tout le terrain. Cela n'a pas été le cas au début de l'année 2004, quand la France a refusé avec éclat de participer au corps expéditionnaire monté contre l'Irak contrairement aux pays anglo-saxons auxquels s'étaient ajoutés les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne.

Bien que de courte durée, dès que la supercherie des « armes de destruction massive » fut révélée, le boycott fut cette fois très douloureux pour les intérêts français.

New World versus « Vieille Europe »

Les vins qui attirent tant les consommateurs américains, anglais ou canadiens bénéficient d'avantages dont l'Europe et surtout la France ne pourront jamais disposer : foncier et main-d'œuvre bon marché, climat chaud et sec et d'une grande régularité qui limite les coûts de production, notamment ceux liés aux traitements phytosanitaires, et assure une qualité constante de la récolte, technologie fondée sur les derniers acquis scientifiques, investissements massifs dans le matériel et la publi-promotion, absence de réglementation et de fiscalité contraignantes. Le prix de vente reste suffisamment raisonnable pour développer les ventes sans qu'aucun acteur de la filière ne se sente insuffisamment rémunéré. Les vins sont de bonne qualité marchande et, cerise sur le gâteau, ils « parlent anglais ». C'est-à-dire que leur conception, leur emballage et leur étiquetage participent parfaitement de l'univers culturel où ils sont censés évoluer.

Dans les « vieux pays », au contraire, la terre à vigne est chère, le climat changeant n'est pas toujours aussi favorable, la main-d'œuvre et la fiscalité pèsent davantage sur les coûts de production et la réglementation ne permet pas toujours de faire ce que l'on voudrait.

Cette situation est l'aboutissement d'une longue histoire faite de périodes de prospérité et de crises. Une expérience millénaire, où l'idée de progrès technique n'a jamais fait défaut, a permis à des générations de vignerons d'aboutir à la définition de terroirs qui

engendrent des vins que l'on prend plaisir à déguster aujourd'hui sans toujours savoir comment ils sont nés. Les vinificateurs du Nouveau Monde en sont aussi les héritiers quoi que l'on dise, puisque leurs cépages, leurs façons culturales sont de tradition européenne. Mais ils sont débarrassés de toutes les contraintes qui grèvent les coûts de production ou freinent l'imagination des hommes du marketing. De plus, ils n'adhèrent pas, ou du moins pas encore, pour la plupart d'entre eux, à l'idée selon laquelle le vin est issu d'un terroir selon notre acception. Pour eux, il s'agit d'une denrée agroalimentaire dont la qualité est surtout liée au savoir-faire des hommes et aux moyens mis en œuvre pour la produire. Cela correspond à vrai dire à une grande part de la réalité, et ces conditions techniques et financières sont les plus faciles à définir et à mettre en œuvre avec succès. Des capitaux et de la matière grise y suffisent.

Cette nouvelle période de concurrence exacerbée n'est pas un épisode sans précédent. En Europe même, depuis l'Antiquité, certaines régions en ont supplanté d'autres à la faveur d'événements politiques, de catastrophes naturelles (maladies de la vigne) ou d'innovations technologiques (chaptalisation, transports ferroviaires, etc.). Nous verrons ainsi comment la culture de la vigne a pratiquement disparu au nord de la Loire après la crise phylloxérique, à l'exception de la Champagne et de l'Alsace. À l'inverse, certains vignobles traditionnels ne remontent pas à la plus haute antiquité.

Créés de toutes pièces, ils ont connu une histoire rappelant les débuts hardis des nouvelles plantations des antipodes : quand au XVIII^e siècle, les nobles, riches propriétaires, drainèrent et plantèrent le Médoc jusqu'alors déshérité à la suite de Jacques de Ségur, ce fut une grande aventure capitaliste, considérée avec inquiétude par l'administration de l'époque, représentée par les intendants du roi.

Les appellations, carcan ou atout face à la mondialisation ?

Mais, si certains vignobles ont disparu, les zones où la vigne s'est le mieux acclimatée, où elle produit de bons vins, malgré des fortunes commerciales diverses, n'ont-elles pas toujours réussi à se maintenir ? Ne faut-il pas y voir la force du terroir, où le climat et le sol ont été associés aux meilleures variétés de vignes et aux

meilleures pratiques pour donner le meilleur vin possible, à condition d'y recevoir tous les soins nécessaires ?

La France, riche de sols et de climats variés, à la limite septentrionale de la culture de la vigne, a permis toutes les expériences. À partir du ^{XX}^e siècle, elle a peu à peu élaboré un système de règles destiné à protéger la qualité et éviter la fraude, puis défini et délimité les terroirs viticoles dont l'excellence s'était peu à peu révélée au fil des siècles. Cela ne s'est pas fait sans mal et le plus souvent sous la pression de circonstances politiques, économiques et sociales douloureuses.

Chacun de ces terroirs a sa personnalité et a pu, au terme de longs tâtonnements juridiques et d'expertises, être caractérisé par une appellation, qui dépend d'une réglementation. Celle-ci ne fait pas le vin, mais elle garantit, si elle est respectée, son authenticité. Il a fallu plus de cinquante ans pour arriver en 1935 à la création des appellations d'origine contrôlée dans leur forme actuelle, puis trente-cinq ans de plus pour l'étendre à l'ensemble de l'Union européenne sous la forme des Vins de qualité produits dans des régions déterminées (VQPRD).

Depuis 1970, la France a donc plus ou moins imposé son système à ses partenaires européens qui ont adopté ses grands principes dans leur propre législation et dans la réglementation communautaire.

C'est maintenant que ce système est revenu en discussion sous la pression conjuguée de nouvelles crises de surproduction européennes, de nouveaux élargissements de l'Union d'abord à 25 membres en 2004 puis à 27 en 2007 et enfin d'une nouvelle offensive des libéraux désormais renforcés par l'échec du référendum constitutionnel.

La réforme de l'organisation commune de marché (OCM) viticole, déjà tentée en 1995, avait échoué une première fois, les pays producteurs du sud s'y étant vivement opposés jusqu'à ce qu'un changement de Commissaire européen à l'agriculture n'y mette définitivement un terme.

Cette première réforme était intervenue *a minima* en 1999 sous la forme d'un nouveau règlement (1493/1999). Celui-ci, bâti sur la même logique sectorielle que précédemment, a préservé le droit à la croissance de la production et a conservé les prérogatives des États en matière de décisions.